

Argenta et la durabilité



Argenta Bank- en Verzekeringsgroep, juin 2019



Table des matières

I.	Argenta et la durabilité	3
II.	Gouvernance en matière de durabilité	6
III.	Lutte contre le changement climatique	8
IV.	Nature	13
V.	Droits de l'Homme	16
VI.	Droits du travail	18
VII.	Politique de diversité	20
VIII.	Lutte contre la corruption	22
IX.	Exclusion des armes	24
X.	Impôts	25
XI.	Politique responsable en matière de bonus	26
XII.	Bien-être animal	27
XIII.	Transparence	28
XIV.	Réinvestissement de l'épargne dans les besoins financiers de base des ménages	30
XV.	Principes souscrits par Argenta en matière de durabilité	31
XVI.	Développement concret de la durabilité chez Argenta	33

Politique de durabilité d'Argenta



I. Argenta et la durabilité

La « durabilité » s'inscrit structurellement dans le fonctionnement d'Argenta, bien avant que le mot ne devienne à la mode. Argenta est convaincue depuis de nombreuses années que la durabilité, à savoir le souci de l'être humain, de l'environnement et de la société en général, assure des résultats stables et en progression, des travailleurs heureux et un développement sain.

Dès les débuts d'Argenta, nous avons réfléchi et agi de manière durable, sans grandes théories, ni rapports. Argenta croit en la banque durable par le simple fait de la pratiquer.

Argenta s'est toujours fixé pour **mission** d'aider, en toute simplicité, sincérité et proximité, les ménages et les particuliers à vivre sainement sur le plan financier.

Argenta ne compte pas d'entreprises dans sa clientèle et ne preste des services qu'aux ménages et particuliers ainsi qu'aux pouvoirs publics centraux, régionaux et locaux.

La **vision** d'Argenta reflète également sa durabilité inhérente : « Argenta veut être le bancassureur principal des particuliers et des ménages qui attachent de l'importance à des conseils financiers durables sans fioritures ».

Forte de sa mission et de sa vision, Argenta a élaboré une stratégie à l'égard de ses différentes parties prenantes :

Stratégie à l'égard des clients : vie financière saine

Argenta souhaite aider les particuliers et les ménages à vivre sainement sur le plan financier, dans le présent, mais également à long terme. Chaque client a droit à une offre de services de base, constituée des opérations bancaires par appareil mobile et la banque par Internet et d'un degré élevé de self-service. Les services de paiement et le dépôt de titres sont gratuits. Par ailleurs, Argenta propose des solutions bancaires et d'assurance simples, honnêtes et attrayantes à un rapport qualité-prix favorable. Argenta propose également des produits d'investissement durables qui tiennent compte explicitement de l'impact sur l'être humain, l'environnement et la société en général. Via l'offre de crédit, Argenta entend inciter ses clients à opter pour la construction (ou la rénovation) durable. Dans les années à venir aussi, Argenta continuera de miser sur la prestation de services durables.

Stratégie à l'égard des collaborateurs : croissance saine

Argenta veut offrir un environnement de travail inspirant à ses collaborateurs. Argenta les stimule et les aide à développer leurs talents et à progresser personnellement. Chaque collaborateur Argenta est encouragé à acquérir les quatre compétences clés suivantes : collaborer, travailler en fonction du client, agir dans le but d'obtenir des résultats et intensifier son développement personnel. La direction Organisation & Talent entreprend différentes démarches et participe au développement d'une culture durable générale.

Stratégie à l'égard des agents : croître avec Argenta

Le succès d'Argenta est lié historiquement à son modèle de distribution passant (exclusivement) par des agents indépendants. Ce modèle repose sur l'esprit d'entreprise indépendant local avec, à la clé, une fidélisation élevée des clients en raison de contacts personnalisés, cultivés dans l'environnement immédiat des clients. Malgré l'importance croissante de la numérisation, la demande exprimée par nos clients de conseils personnalisés justifie toujours cette présence physique.

Stratégie à l'égard des actionnaires : une relation durable

Argenta peut compter depuis plus de 60 ans sur la loyauté du même actionnaire familial majoritaire, Investar. Le deuxième actionnaire est Argen-Co, une société coopérative agréée. Une entreprise coopérative est une forme d'entrepreneuriat durable, de création de prospérité et de revenus. Un coopérateur joint ses forces à d'autres associés animés des mêmes valeurs. Chez Argen-Co, ce sont tous



des clients et des agents d'Argenta. Tant Investar qu'Argen-Co considèrent leur actionnariat comme une relation à long terme dans laquelle la croissance durable occupe une place centrale.



Stratégie à l'égard de la société : contribuer activement à une société durable

Une société durable est nécessaire pour l'avenir de chacun. Argenta se concentre à cet égard sur des actions où elle peut faire la différence dans son rôle de bancassureur : une offre gratuite de services bancaires de base pour tout le monde, une offre de produits simple et transparente, mais de qualité, une offre de fonds d'investissement comprenant des valeurs sélectionnées sur la base de critères négatifs, mais aussi, pour certains fonds, de critères positifs, l'amélioration de l'alphabétisation financière et numérique par des soirées d'information et des conférences, une anticipation plus rapide de l'évolution des besoins des clients, etc.

Lors de la sélection d'investissements, Argenta s'oriente dès lors manifestement vers des entreprises qui présentent un profil de durabilité clair, jouissent d'un fort ancrage local et poursuivent une stratégie de création de valeur saine. Ainsi, Argenta a investi activement en 2018 dans :

- Igean : une intercommunale de 30 communes dans l'arrondissement d'Anvers qui est active dans tout ce qui touche à l'environnement, au traitement des déchets et à la sécurité au travail
- Gasometer : un projet de friche industrielle à Saint-Trond visant à transformer un ancien site gazier en un grand campus scolaire et de bien-être
- Leiedal : une intercommunale qui s'investit dans le développement régional dynamique et durable dans le sud-ouest de la Flandre
- Hulpverleningszone Rivierenland : une collaboration locale de 19 corps de pompiers de Berlaar, Boom, Bornem, etc.
- Piscine Sportoase à Roulers
- Aquafin : active dans l'épuration des eaux en Flandre

Politique de durabilité d'Argenta



- Participation dans EPICO, un fonds d'infrastructure qui investit dans les Projets de partenariat Public-Privé (PPP) et dans l'énergie renouvelable, en particulier dans le Benelux.

Ces dernières années aussi, Argenta a déjà investi dans le logement social, les services de soins pour personnes âgées, le logement étudiant, une infrastructure pour personnes handicapées, une intercommunale qui produit de l'énergie 100 % verte, etc.



II. Gouvernance en matière de durabilité

Chez Argenta, la politique de durabilité relève de la responsabilité du comité de direction après avoir été validée par le conseil d'administration.

Dans les années à venir, Argenta mettra fermement et délibérément sur une politique durable qui doit se refléter dans toute l'entreprise.

Dans ce cadre, quatre ambitions de durabilité ont été définies :

1. En tant qu'entreprise, Argenta veut limiter autant que possible son empreinte écologique et s'efforcera d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 ;
2. Pour les collaborateurs et les agences, Argenta souhaite se pencher sur le bien-être au travail ;
3. Pour les clients, Argenta entend s'investir à 100 % dans une offre de produits durable ; et
4. Argenta s'engage à relever des défis sociaux.

Le comité de direction, sous la houlette du CEO, est en charge directe de la mise en œuvre de la durabilité à tous les niveaux et dans toutes les entités d'Argenta, et est assisté d'un directeur de la durabilité. Argenta croit qu'une approche centralisée et globale offre la meilleure garantie de succès.

Le directeur de la durabilité assure l'organisation de différents comités transversaux en matière de durabilité :

- **Concertation sur la durabilité** : tous les niveaux d'Argenta et le réseau d'agences y étant représentés, elle a pour mission de pérenniser systématiquement Argenta via la gestion des connaissances, la gestion du changement, le travail par projet, l'innovation et, enfin, l'établissement de rapports.
- **Groupe de travail Investissements durables** : il travaille à une vision commune en matière d'investissements durables, tout en consacrant de l'attention à la stratégie générale d'investissement relative à une politique d'exclusion durable, à l'investissement « best-in-class » (ESG), des investissements à impact positif, ainsi qu'à la gestion des risques par rapport à l'impact lié au climat, à la transparence en fonction des recommandations TCFD et des directives européennes dans le cadre de l'information non financière, etc. Le groupe de travail surveille de près les nouvelles conditions de marché et/ou la disponibilité de méthodes d'analyse performantes.
- **Groupe de travail Neutralité carbone d'Argenta** : il lance des mesures visant la réduction systématique de l'empreinte écologique du siège en Belgique et des succursales aux Pays-Bas et au Luxembourg. Argenta a l'ambition de diminuer de moitié son empreinte écologique d'ici 2023 et entend atteindre la quasi-neutralité carbone en 2030.
- **Groupe de travail Offre de produits durable** : il examine comment Argenta peut pérenniser ses prestations de services et élabore des produits innovants tout en étant axé sur l'avenir.
- **Groupe de travail Développement durable** : il contribue à une organisation entrepreneuriale dans laquelle la contribution créative des collaborateurs et des partenaires occupe une place centrale. Il en résulte essentiellement une offre de produits durable et une culture d'entreprise générale durable.
- **Groupe de travail Culture durable** : il veille à ce que chaque collaborateur ou agent souscrive aux valeurs durables d'Argenta. En tant que véritables ambassadeurs de la durabilité, ils constituent la meilleure enseigne de l'ADN durable d'Argenta. Argenta veille à ce que tous les collaborateurs adoptent un comportement irréprochable et a, pour ce faire, fixé onze règles de base dans sa Charte Intégrité (voir annexes).
- **Groupe de travail Cadre réglementaire** : il centralise toutes les initiatives réglementaires en matière de durabilité et supervise les activités afin d'entreprendre des actions concrètes et d'établir les rapports nécessaires.

Politique de durabilité d'Argenta



Depuis 2012, Argenta rend compte de ses activités durables par le biais du [rapport annuel et de durabilité intégré](#), qui est audité par le réviseur d'entreprises en même temps que le plan d'action de durabilité. Le rapport de durabilité est lié aux [objectifs de développement durable des Nations unies](#) (« Sustainable Development Goals » ou « SDG ») et basé sur les [normes de reporting GRI](#) (core option).

Argenta, en sa qualité de partenaire de [Cifal Flanders](#), a choisi comme guide les [UN Global Compact Principes](#) parce que ces principes font l'objet d'une adhésion à l'échelle mondiale et sont fondés sur les conventions et traités internationaux.

L'« UN Global Compact » lie les entreprises à 10 principes dans le domaine des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes découlent de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de déclarations internationales reconnues, telles que celle, par exemple, de l'Organisation internationale du Travail, et des conventions des Nations unies.

Ces 10 principes sont basés sur les normes internationales suivantes :

- [la Déclaration universelle des droits de l'Homme](#),
- [la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#),
- [la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#),
- [la Convention des Nations unies contre la Corruption](#).

Argenta a traduit la mise en œuvre concrète de ces principes dans la politique en 11 thèmes :

la lutte contre le changement climatique, la nature, les droits de l'Homme, les droits du travail, la politique de diversité, la lutte contre la corruption, l'exclusion des armes, les impôts, la politique responsable en matière de bonus, le bien-être animal et la transparence.



III. Lutte contre le changement climatique

III.1. Politique interne en matière de neutralité carbone :

Émissions de CO₂ du siège en tonnes



Le 12 décembre 2015, 195 pays ont signé à Paris un accord climatique mondial ambitieux mais contraignant. Son objectif est notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le CO₂, et de limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés au maximum, en visant plutôt 1,5 degré.

Argenta souhaite y contribuer et a cartographié en 2018 ses propres émissions de CO₂ et a formulé sur cette base une politique interne de réduction des gaz à effet de serre. Les émissions globales ont baissé au niveau de la consommation d'électricité, des trajets entre le domicile et le lieu de travail et de la consommation de papier, mais augmenté pour ce qui est de l'utilisation du gaz naturel et du carburant pour les véhicules d'entreprise.

Cette évolution a une double explication :

- À la suite de la rénovation en cours du siège situé dans la Belgiëlei à Anvers, Argenta loue temporairement des immeubles énergivores aux Veldekens à Berchem. L'emménagement au siège entièrement rénové et écologique en 2020 entraînera une baisse sensible de ces émissions.
- Le nombre de voitures de société a augmenté entre 2015 et 2017, notamment à la suite de l'augmentation du nombre de collaborateurs et de l'introduction d'un plan cafétéria dans lequel les collaborateurs peuvent opter pour une voiture de société.

Les émissions de CO₂ par collaborateur du siège diminuent progressivement grâce à diverses actions visant à limiter l'empreinte écologique (évolution des émissions de CO₂ par collaborateur du siège : -5,8 % entre 2015 et 2017).

Le groupe de travail Neutralité carbone d'Argenta a formulé une ambition claire et entreprend une action à différents niveaux :

- Argenta s'engage à réduire son empreinte carbone de moitié d'ici 2023 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 par la compensation de cette empreinte ;
- Argenta mise sur une politique de mobilité durable, avec pour ambition de pérenniser la flotte de voitures de société et de promouvoir des solutions de mobilité alternatives durables. Ainsi, les voitures diesels ont été retirées de l'offre de voitures de société, et des règles strictes s'appliquent en ce qui concerne les normes d'émission.
- Argenta promeut le transport durable entre le domicile et le lieu de travail par exemple par le biais d'un petit-déjeuner gratuit à tous les collaborateurs qui se rendent au travail en utilisant un mode de transport durable pendant la semaine de la durabilité, d'un service annuel de réparation de vélos, d'un garage pour vélos, de la mise à disposition de vélos pour faire la navette entre les bâtiments d'Argenta



à Anvers, du remboursement des abonnements aux transports en commun, etc. Le plan cafétéria, qui est entré en vigueur en 2017, stimule le choix d'une mobilité durable en offrant notamment une contribution supérieure de la part de l'employeur pour des modes de transport durables comme le vélo et les voitures écologiques ;

- Argenta rénove son siège à Anvers tout en tenant compte de techniques durables telles que la géothermie et les panneaux photovoltaïques. L'aménagement d'un vaste parking pour vélos, avec notamment des bornes de recharge électriques, est prévu. Le nombre de places de stationnement pour les voitures étant limité, le covoiturage est encouragé autant que possible.
- Les flux de déchets et la consommation de papier au siège et en agence seront également examinés à la loupe.
- Via l'offre de produits destinée aux clients, l'accent est de plus en plus mis sur l'octroi de crédits à des fins durables. On se penche ici principalement sur les modes de transport durables, comme les vélos électriques et les véhicules écologiques, mais aussi sur les rénovations écologiques en vue de la pérennisation des habitations.

III.2. Politique d'investissement

Via sa politique d'investissement, Argenta peut avoir un impact sur le climat, en limitant l'impact négatif et en accroissant l'impact positif.

En 2018, Argenta a cartographié l'empreinte des fonds d'investissement. Tous les fonds se maintiennent sous la moyenne sectorielle en ce qui concerne les émissions de CO₂, et 19 fonds sur les 22 ne dépassent même pas la moitié de la moyenne sectorielle. Un certain nombre d'ambitions concrètes ont été formulées quant à une politique d'investissement durable.



	Empreinte carbone	
	Nombre de tonnes de CO ₂ par million d'euros investis	Taux de couverture
Fonds essentiels		
Argenta Portfolio Very Defensive	93	60 %
Argenta Portfolio Defensive	71	68 %
Argenta Portfolio Neutral	96	75 %
Argenta Portfolio Dynamic	133	81 %
Fonds complémentaires		
AF Finance Dynamic	54	65 %
AF Actions Industrie de base	704	80 %
AF Actions belges	351	64 %
AF Lifestyle Dynamic	76	79 %
AF Responsible Utilities	737	85 %
AF Actions Europe	160	83 %
AF Actions européennes High Value	335	77 %
AF Actions Pharma-Chimie	154	83 %
AF Obligations d'État	0	100 %
AF Responsible Growth Fund Défensif	88	100 %
AF Responsible Growth Fund	137	100 %
AF Actions Technologie	49	70 %
AF Actions Flandre	211	78 %
AF Actions Monde	121	71 %
AF Longer Life	42	91 %
AF Longer Life Dynamic	66	86 %
AF Global Thematic Defensive	81	79 %
AF Global Thematic	163	65 %

III.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

Au sein du groupe Argenta, il existe une liste d'exclusion commune qui s'applique tant au portefeuille d'investissement qu'aux fonds d'investissement. Cette liste se fonde sur une combinaison des principes d'exclusion du [Fonds souverain norvégien](#), d'une part, et de la liste d'exclusion établie par [Vigeo Eiris](#) sur la base de critères propres, d'autre part.

Le critère d'exclusion n'est pas comparatif, mais absolu. Le nombre d'entreprises inscrites sur la liste d'exclusion peut donc varier. La liste est actualisée tous les 6 mois et fait l'objet d'un suivi par le groupe de travail Investissements durables. Après chaque actualisation, Argenta dispose de 6 mois pour conformer les portefeuilles à la liste d'exclusion.

Politique de durabilité d'Argenta



Fin 2018, 1 658 entreprises sur les 4 280 ont ainsi été exclues de l'univers d'investissement pour le fonds durable « Argenta-Fund Responsible Utilities ».

En ce qui concerne le changement climatique, les exclusions suivantes s'appliquent :

- Argenta exclut les investissements dans des entreprises qui mènent des activités controversées, dont les entreprises actives dans le charbon (exploitation minière et production d'électricité par le charbon), ainsi que le pétrole et le gaz non conventionnels. Pour ce qui est du pétrole et du gaz conventionnels, des règles strictes sont également d'application ;
- Les positions historiques dans les carburants fossiles non conventionnels disparaîtront complètement d'ici fin 2019. Il n'existe aucune position dans le gaz non conventionnel (comme le gaz de schiste) ;
- Les positions dans les entreprises qui tirent plus de 33 % de leur chiffre d'affaires des carburants fossiles conventionnels, disparaîtront aussi complètement d'ici 2021.
- Dans les années à venir, Argenta consacrera une plus grande attention à l'empreinte carbone et à l'intensité GHG dans la politique d'investissement. On examine quelle méthodologie mettre en œuvre dans ce cadre et comment rendre correctement compte des risques liés au climat tels qu'indiqués par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

III.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

En offrant un bol d'oxygène financier aux entreprises et aux projets durables et socialement pertinents, Argenta peut contribuer à une société durable.

Via des fonds durables, Argenta vise des investissements « best-in-class » ou se concentre sur des thèmes durables. L'ESG est une méthodologie appropriée pour investir « best-in-class ». Un score ESG donne une idée des performances d'une société sur le plan « environnemental, social et de la gouvernance ». Un score ESG élevé indique un équilibre entre l'environnement, les intérêts sociaux, la transparence et les résultats économiques et financiers.

Les [critères ESG utilisés par Argenta](#) figurent dans les annexes.

Grâce à des contrôles semestriels, l'[A.S.B.L. Forum ETHIBEL](#) garantit que le portefeuille satisfait aux critères éthiques définis.

Synthèse	Tous les fonds d'investissement Argenta	Fonds durables thématiques	Fonds durables Best-in-class
Intégration des critères ESG	Oui	Oui	Oui
Liste d'exclusion d'Argenta	Oui	Oui	Oui
Fonds durable thématique	/	Oui	/
Best-in-class	/	Oui. Les meilleurs 75 %	Oui. Les meilleurs 50 %

III.3. Politique à l'égard des fournisseurs d'Argenta

Enfin, Argenta peut contribuer à l'impact climatique par le biais de ses fournisseurs. Argenta veille à ce que ses fournisseurs respectent également les principes du développement durable et y contribuent en leur qualité de partenaire.

Politique de durabilité d'Argenta



Argenta utilise une [Charte de durabilité](#) que les fournisseurs doivent signer. Concrètement, la Charte comprend les principes suivants :

Bonne gouvernance - corporate governance

Intégrer « le développement durable » dans la politique et les activités de l'entreprise :

- Pouvoir démontrer le respect des législations pertinentes en matière sociale, environnementale et de bien-être et travailler continuellement en conformité avec ces réglementations.
- Définir des indicateurs de performance pertinents et une surveillance destinés au suivi permanent des performances économiques, sociales et environnementales.

Investissements, achats et développement de produits et services durables

Intégrer la durabilité dans la conception de l'infrastructure de l'entreprise, la politique d'investissement et d'achat ainsi que dans le développement de produits et de services.

Gestion de la chaîne

Réduire les déchets et rechercher des applications utiles aux flux de déchets. Utiliser les sources d'eau de manière optimale et réduire les émissions d'eau.

Changement climatique et énergie

Prévenir au maximum les émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre. Adopter une consommation d'énergie rationnelle. Aspirer à une empreinte écologique minimale et utiliser au mieux les sources d'énergie écologiques renouvelables.

Logistique et mobilité durables

Entreprendre des actions visant à réduire l'impact global du transport des activités de l'entreprise et contribuer à une mobilité durable et sûre.

Lors de chaque sélection de fournisseurs, la durabilité constitue l'un des critères de sélection.





IV. Nature

IV.1. Politique interne

Argenta souscrit aux principes politiques suivants dans le cadre de sa politique environnementale :

- veiller à se conformer à la législation et la réglementation pertinentes ;
- intégrer le souci de l'environnement dans toutes les entités d'Argenta en communiquant efficacement à ce sujet ;
- conscientiser ;
- veiller à prévenir l'impact environnemental ;
- améliorer continuellement le fonctionnement du système de protection environnementale.

Argenta respecte l'environnement et aspire à se conformer au minimum à toutes les obligations environnementales légales et autres.

L'impact écologique direct est constitué principalement de la consommation de papier et de CO₂. Argenta aspire ainsi à réduire au maximum son empreinte écologique et à utiliser au mieux les sources d'énergie renouvelable, une politique de mobilité durable, etc.

Pour le nouveau siège, Argenta a opté pour une intégration fluide dans l'environnement, tant en ce qui concerne la hauteur de l'immeuble que son apparence, tout en respectant le voisinage. En combinant la particularité du quartier et d'Argenta, on crée un environnement sain qui associe travail et logement et qui favorise la circulation de l'air, la luminosité et l'écologie. Le nouveau campus devient une sorte de village dans la ville, avec deux zones de travail qui sont reliées entre elles par de petites esplanades, de la verdure et l'espace public.

Argenta aspire à une approche préventive de son influence sur l'environnement et la consommation d'énergie en optimisant la climatisation et le chauffage selon les dernières normes européennes en matière de consommation d'énergie. Nos efforts environnementaux sont le fruit d'un souci permanent de l'ensemble de nos collaborateurs.

IV.2. Politique d'investissement

IV.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

Comme stipulé au point III.2.1, il existe, au sein du groupe Argenta, une liste d'exclusion commune qui est basée sur une combinaison des principes d'exclusion du [Fonds souverain norvégien](#) (= Norges), d'une part, et de la liste d'exclusion établie par Vigeo Eiris sur la base de critères propres, d'autre part.

En ce qui concerne la nature, les critères suivants s'appliquent :

- La liste de [Norges](#) exclut les entreprises qui causent de graves dommages à l'environnement ;
- La liste de [Vigeo Eiris](#) exclut les entreprises qui sont actives dans la production de certains produits chimiques, conformément à la Convention de Stockholm du PNUE 21, et de pesticides.
- Une exclusion s'applique également aux entreprises controversées. Une controverse en matière d'environnement constitue l'un des 6 critères sélectionnés.
- Comme mentionné au point III.2.1, Argenta exclut aussi les investissements dans le pétrole, le gaz et le charbon non conventionnels sur toute la ligne. Pour ce qui est du pétrole et du gaz conventionnels, des règles strictes sont aussi définies. Ainsi, une entreprise ne peut pas tirer plus de 33 % de son chiffre d'affaires d'une telle activité.

De plus, Argenta mène une [Politique en matière de matières premières agricoles](#) afin d'éviter que l'offre de certains produits d'investissement ait un impact négatif, de manière directe ou indirecte, sur le prix des matières premières agricoles et mette ainsi en péril l'approvisionnement en denrées alimentaires de base des groupes de population vulnérables.



Argenta ne négocie ni pour ses propres portefeuilles d'investissement, ni pour les fonds d'investissement et les assurances-investissements qui sont proposés aux clients :

- Des matières premières agricoles sur les marchés à terme sous la forme de dérivés ;
- Des produits d'investissement ayant une exposition aux matières premières agricoles sur les marchés à terme sous la forme de dérivés.

IV.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Dans l'offre d'investissement durable, Argenta se concentre sur des thèmes durables tels que Cleantech et les Matériaux durables.

Cleantech

Nous regroupons dans la thématique Cleantech les investissements dans les entreprises qui contribuent à un environnement plus propre. La société est de plus en plus consciente de la nécessité d'une réduction de notre impact sur l'environnement. Nous soutenons l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat qui consiste à limiter le réchauffement de la terre.

Nous voulons y contribuer activement grâce à nos investissements dans Cleantech. Il faut réduire la demande d'énergie en encourageant une consommation d'énergie plus efficace et diminuer considérablement l'utilisation du pétrole et du charbon. Le recyclage durable est en outre capital pour réduire l'impact de l'homme sur l'environnement.

Une planète viable demande une adaptation de l'intégralité du monde des affaires. Certaines entreprises sont de véritables précurseurs ou peuvent contribuer grâce à leurs applications à une réduction mondiale de la production de déchets et des émissions de CO₂. En investissant dans des sources d'énergie alternatives comme le vent, l'eau, l'énergie solaire et le recyclage, nous pouvons aussi générer un impact positif.

Matériaux durables

Avec ce thème, nous investissons dans des entreprises durables qui misent sur des matières premières et des matériaux qui ont un effet favorable sur la santé publique et l'environnement. C'est possible parce qu'ils contiennent moins de matériaux toxiques, génèrent moins de déchets, sont davantage recyclés ou sont d'origine végétale. En outre, leur production et leur utilisation nécessitent également peu d'énergie et d'eau.

Pour faire de l'énergie renouvelable la principale source d'énergie, il est important de continuer à miser sur le stockage de l'énergie durable. Il en résulte que les matériaux qui sont essentiels dans la production de batteries (comme le lithium, l'aluminium) peuvent aussi être considérés comme des matériaux durables. D'autres matériaux qui ont un impact important sur l'énergie entrent aussi en ligne de compte pour ce faire.

Par ailleurs, nous misons dans ce thème aussi sur une utilisation efficace des matériaux grâce au recyclage et au traitement des déchets. Mais l'utilisation de logiciels et de matériel informatique pour l'analyse, la simulation, le test, le mesurage, la planification et le traitement de matériaux peut aussi être essentielle dans l'application de matériaux durables. On peut donc aussi investir dans ceux-ci.

IV.3. Politique à l'égard des fournisseurs d'Argenta

Argenta opte délibérément pour des fournisseurs durables, qui prêtent aussi attention à l'environnement et à la nature.

Tous les fournisseurs de tapis que ceux de l'ameublement ont été certifiés Cradle-to-Cradle (« du berceau au berceau »). Le principe du Cradle-to-Cradle consiste à vouloir engager résolument la production dans un cycle constant de matières premières, et ce, depuis le début du processus de fabrication.

Politique de durabilité d'Argenta



Chaque matériau doit, selon cette philosophie, être réemployé au terme de la durée de vie du produit qui le contenait dans un autre produit ou retrouver son état naturel. Cradle-to-Cradle n'est pas un synonyme de réutilisation ou de recyclage.

Idéalement, la notion de Cradle-to-Cradle implique l'absence de perte de matières premières ou de qualité de ces dernières. Quelques exemples :

- Lors de la sélection du fournisseur d'ameublement pour l'aménagement d'un des bâtiments du siège, Argenta a opté pour une collaboration avec Ahrend. Ce fournisseur d'ameublement, qui a été certifié NEN 26000, prend différentes initiatives pour proposer des produits durables. Ainsi, il utilise des matériaux recyclés, de la laque en poudre non toxique, des matériaux durables et du bois et réutilise les meubles qu'il produit.
- Un nouveau contrat de nettoyage a été attribué dans le courant de 2018. La firme de nettoyage a pris différentes mesures visant à opérer de manière durable et a souscrit à la [charte de durabilité](#) d'Argenta. Elle utilise des produits de nettoyage d'Ecover dont le caractère durable lui vaut d'avoir reçu l'écolabel de l'UE.
- Les laveurs de vitres utilisent de l'eau osmosée. L'eau osmosée est une alternative écologique où l'eau ne contient pas de produits chimiques ou de détergents et est pure à 100 %.
- Argenta a continué à réduire sa consommation de papier, ce qui a permis de diviser par deux le volume enlevé. En 2018, le papier commandé tant pour le siège que pour le réseau d'agences était écologiquement responsable à 80,3 %.





V. Droits de l'Homme

V.1. Politique interne

Argenta souscrit à la [Déclaration universelle des Droits de l'Homme](#).

Argenta se base sur le droit d'égalité des chances et de non-discrimination, le droit à la sécurité des personnes, le droit des travailleurs, et respecte la souveraineté nationale et les droits de l'Homme, ainsi que les obligations dans le cadre de la protection du consommateur et de l'environnement.

En sa qualité de bancassureur, Argenta s'investit dans ce domaine, entre autres, en proposant une offre de services bancaires de base gratuits, en traitant chaque client avec respect, en protégeant les données à caractère personnel, en stimulant l'alphabétisation financière, en garantissant la diversité et l'égalité des chances lors du recrutement de collaborateurs, etc.

V.2. Politique d'investissement

V.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

Dans la politique d'exclusion, il est tenu compte de l'importance du respect des droits de l'Homme :

- La liste de [Norges](#) exclut notamment les entreprises qui mènent une politique non éthique qui débouche sur des violations des droits de l'Homme, des violations graves de droits individuels dans des situations de guerre ou de conflit ou d'autres violations graves de normes éthiques fondamentales, mais aussi les jeux d'argent et la pornographie ;
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut notamment les entreprises controversées dans le domaine des ressources humaines, du respect des droits de l'Homme, de l'engagement social, du comportement général de l'entreprise et de la structure organisationnelle.

V.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Le respect des droits de l'Homme et la prévention à l'égard des violations des droits de l'Homme, de la lutte contre la discrimination, de l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé sont des thèmes repris dans les critères [ESG](#) qu'Argenta utilise dans les fonds durables.

V.3. Politique à l'égard des fournisseurs d'Argenta

En ce qui concerne les droits de l'Homme, la [Charte de durabilité](#) d'Argenta contient les principes suivants :

Bonne gouvernance - corporate governance

Intégrer le « développement durable » dans la politique et les activités de l'entreprise.

Pouvoir démontrer le respect des législations pertinentes en matière sociale, environnementale et de bien-être et travailler continuellement en conformité avec ces réglementations. Définir des indicateurs de performance pertinents et une surveillance destinés au suivi permanent des performances économiques, sociales et environnementales.

Engagement social

Prendre ses responsabilités à l'égard de la société et adopter des pratiques commerciales loyales. Soutenir l'économie locale et s'engager dans la communauté locale.



Entreprendre en respectant l'humain

Entreprendre en respectant l'humain, c'est-à-dire montrer du respect au travailleur, surveiller la qualité des conditions de travail, favoriser le bien-être des travailleurs et conduire une politique de non-discrimination. Motiver les travailleurs, utiliser au mieux leurs compétences et talents et leur offrir des possibilités d'épanouissement. La Déclaration universelle des droits de l'Homme est acceptée, le travail des enfants est totalement proscrit.





VI. Droits du travail

VI.1. Politique interne

Argenta a choisi comme guide les [UN Global Compact Principles](#) parce que ces principes font l'objet d'une adhésion à l'échelle mondiale et sont fondés sur les conventions et traités internationaux. L'un des dix principes est basé sur la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes fondamentaux et les droits au travail.

Argenta a veillé à instaurer un bon dialogue entre l'employeur et les travailleurs au sein du conseil d'entreprise et du comité pour la prévention et la protection au travail.

En 2017, Argenta a revu en profondeur la politique salariale pour tous les collaborateurs, avec des références annuelles, un nouveau système d'augmentations salariales, une classification des fonctions actualisée et une application uniforme d'un cycle de feed-back et d'appréciation. Depuis 2018, les collaborateurs n'exerçant pas une fonction de soutien peuvent choisir de se soustraire du système d'enregistrement des temps (« opting out »). De plus, une politique de travail à domicile, qui facilite régulièrement le travail à domicile, a été définie. De nombreux collaborateurs d'Argenta y ont recours régulièrement.

Depuis 2018, tous les collaborateurs relèvent de la commission paritaire pour les banques et banques d'épargne (310). La direction a conclu une convention collective de travail avec les syndicats qui confère désormais à cette dernière commission paritaire un rôle central pour tous les collaborateurs des sociétés en Belgique. Cette nouvelle CCT fixe des conditions de travail équivalentes pour chaque collaborateur d'Argenta, quelle que soit l'entité juridique qui l'emploie.

Depuis 2015, Argenta organise chaque année une enquête d'opinion en ligne auprès de ses collaborateurs (ci-après dénommée « EOC »). L'EOC sonde quatre éléments importants : l'engagement, le « Employee Net Promoter Score » (statut d'ambassadeur), le climat de motivation et le bien-être. Depuis la première enquête, les conclusions donnent lieu à la détermination d'actions qui sont menées en priorité.

Les collaborateurs sont invités à continuer à développer leurs compétences pour soutenir la croissance à long terme d'Argenta. Pour ce faire, les collaborateurs peuvent s'appuyer sur des formations, des apprentissages en ligne, du coaching, des séances, des échanges de connaissances et d'expériences entre collègues et des interactions avec les dirigeants.

L'offre de formations a été renouvelée en profondeur en 2018. En fonction de nos priorités stratégiques, nous avons établi, testé et mis en œuvre, en collaboration avec des partenaires extérieurs soigneusement sélectionnés, toute une série de nouveaux programmes. Cette offre s'articule autour de quatre grands thèmes : (1) le développement professionnel, (2) le développement de l'équipe, (3) la progression personnelle et (4) les formations techniques. Depuis 2016, le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur est passé de 39 à 42 heures en 2018.

VI.2. Politique d'investissement

VI.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

Il est prêté attention à l'importance des droits du travail par le biais de la liste d'exclusion générale dans la politique d'investissement :

- La liste de [Norges](#) exclut les entreprises qui mènent une politique non éthique qui débouche sur des violations des droits de l'Homme.
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut les entreprises controversées dans le domaine des ressources humaines, du respect des droits de l'Homme, du comportement général de l'entreprise et de la structure organisationnelle.



VI.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Les droits du travail constituent une partie importante des critères [ESG](#) qu'Argenta utilise dans les fonds durables. Plus spécifiquement, les critères suivants ont été repris :

- Encouragement de la participation des travailleurs
- Encouragement de la relation travailleur-employeur
- Politique responsable dans le cadre de restructurations
- Accompagnement de carrière
- Qualité de la rémunération
- Santé et sécurité au travail
- Respect des temps de travail
- Respect de la liberté d'association et du droit de grève
- Politique anti discrimination
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé

VI.3. Politique à l'égard des fournisseurs d'Argenta

La [Charte de durabilité](#) que les fournisseurs d'Argenta signent comprend les principes suivants :

Communication et dialogue

Communiquer et mener un dialogue ouvert avec le personnel, les pouvoirs publics, l'entourage et les autres parties prenantes pertinentes sur la politique, les réalisations et les résultats. Accroître l'implication des travailleurs à l'égard de la politique de l'entreprise. Donner des informations correctes sur les produits.

Entreprendre en respectant l'humain

Entreprendre en respectant l'humain, c'est-à-dire montrer du respect au travailleur, surveiller la qualité des conditions de travail, favoriser le bien-être des travailleurs et conduire une politique de non-discrimination. Motiver les travailleurs, utiliser au mieux leurs compétences et talents et leur offrir des possibilités d'épanouissement. La Déclaration universelle des droits de l'Homme est acceptée, le travail des enfants est totalement proscrit.

Il y a 101 raisons de travailler pour Argenta.
Découvrez la vôtre



#3 Vos collègues sont fantastiques



#8 Chaque discussion est unique

Chacun reste soi-même

#9





VII. Politique de diversité

VII.1. Politique interne

Argenta applique une politique d'égalité des chances lors de l'embauche et de la promotion de ses collaborateurs. Le groupe aspire surtout à recruter les bonnes personnes et à les employer à la bonne place. Argenta est convaincue également de l'importance de la diversité. Dans son recrutement, Argenta ne fait donc aucune distinction selon l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état civil, le sexe, le patrimoine, la conviction politique ou syndicale, la langue, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, culturelle ou ethnique ou l'éventuel handicap. Les candidats sont évalués en fonction de leurs compétences, talents, connaissances et expériences.

Les effectifs comptent donc un mélange équilibré de travailleurs masculins et féminins de différents âges, origines et convictions.

En 2018, Argenta a employé 52 % de femmes et 48 % d'hommes.

Répartition par sexe	2016		2017		2018	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
Hommes	430	19	456	36	480	41
Femmes	356	174	345	205	343	221

Depuis 2018, Argenta utilise une [Charte Diversité](#), et trouve capital, en vue de la continuité de l'organisation, que tous ses dirigeants puissent gérer la diversité parmi leurs collaborateurs.

Par ailleurs, elle a signé avec d'autres acteurs financiers une charte qui plaide en faveur d'une plus grande diversité des genres dans le secteur financier dans le respect de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Argenta applique une politique salariale équitable pour les hommes et les femmes. Les femmes ont les mêmes chances, y compris pour les fonctions dirigeantes. Argenta exerce une surveillance active, et rend compte de la représentation des femmes dans les organes de gestion et les autres rouages de son entreprise.

1/3 des membres au moins est féminin, que ce soit dans les conseils d'administration ou au comité de direction d'Argenta.

VII.2. Politique d'investissement

VII.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

- La liste de [Norges](#) exclut notamment les entreprises qui mènent une politique non éthique qui débouche sur des violations des droits de l'Homme ;
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut notamment les entreprises controversées dans le domaine des ressources humaines, du respect des droits de l'Homme, de l'engagement social, du comportement général de l'entreprise et de la structure organisationnelle.

VII.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Dans la liste des critères [ESG](#) utilisés par Argenta, il est prêté une attention générale aux droits de l'Homme, aux droits du travail et à la diversité.



VII.3. Politique à l'égard des fournisseurs d'Argenta

La [Charte de durabilité](#) que les fournisseurs d'Argenta signent aborde aussi la diversité :

Entreprendre en respectant l'humain

Entreprendre en respectant l'humain, c'est-à-dire montrer du respect au travailleur, surveiller la qualité des conditions de travail, favoriser le bien-être des travailleurs et conduire une politique de non-discrimination. Motiver les travailleurs, utiliser au mieux leurs compétences et talents et leur offrir des possibilités d'épanouissement. La Déclaration universelle des droits de l'Homme est acceptée, le travail des enfants est totalement proscrit.





VIII. Lutte contre la corruption

VIII.1. Politique interne

Argenta applique une politique stricte en matière de lutte contre la corruption.

La [Charte Intégrité](#) sert de fil conducteur aux actions et décisions d'Argenta, conformément aux valeurs fondamentales d'Argenta : proximité, esprit d'entreprise, pragmatisme et simplicité (PEPS). Le respect de la déontologie doit être ancré dans le comportement de chaque collaborateur. Pour réaliser la Charte, il revient donc à chacun d'appliquer et de transmettre les principes de la charte dans son comportement et ses activités au quotidien. La Charte est contraignante à tous les niveaux et quelle que soit la nature des fonctions exercées. Cela permet de mener une politique d'intégrité cohérente et conséquente au niveau du groupe.

Elle concerne principalement les domaines suivants : les mécanismes particuliers, la loi relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, le code de conduite déontologique, la loi sur le respect de la vie privée, la loi tendant à lutter contre la discrimination, la MiFID.

Argenta suit les [recommandations du GAFI](#) et les [Wolfsberg Principles](#).

Le contrôle du respect de cette Politique d'intégrité incombe à la fonction de « compliance ».

Le groupe Argenta suit avec une attention particulière ces législations de lutte contre le blanchiment et exige de ses collaborateurs une application stricte de ces dernières.

Vu le contexte international et européen, les principes suivants s'appliquent à toutes les sociétés du groupe, tant pour les activités bancaires que pour les activités d'assurance, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger :

- Identification et contrôle de l'identité du client et conservation des pièces justificatives jusqu'à cinq ans après la fin de la relation client ;
- Établissement du profil du client (principe « connaissez votre client ») ;
- Conservation de tous les documents relatifs à l'opération et/ou bordereaux pendant une période minimale de dix ans afin de pouvoir reconstituer minutieusement les étapes de la transaction ;
- Élaboration et application d'une politique d'acceptation des clients ;
- Vigilance constante dans le but de détecter les opérations atypiques et le comportement inhabituel, tant lors d'un contrôle de première ligne à travers les contacts directs avec le client que lors d'un contrôle de seconde ligne exercé autant que possible à travers un système de surveillance automatisé
- Obligation de notification à la Financial Intelligence Unit (FIU), soit la CTIF en Belgique, la FIU aux Pays-Bas et la CRF au Luxembourg, de tout(e) soupçon ou connaissance de pratiques de blanchiment et de toute impossibilité de procéder à une identification ou à une vérification ou d'exercer un devoir de vigilance ;
- Formation et sensibilisation des collaborateurs dans les domaines « compliance » spécifiques.
- Il convient également d'accorder une attention spécifique à la recherche de tout acte dans le cadre duquel une personne, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, livre ou collecte des fonds de manière illégale et intentionnelle en vue de financer le terrorisme, et le cas échéant, de prévenir la FIU.
- Dans le cadre de la législation belge, nous respectons également l'application de l'art. 505 du Code pénal, à savoir le volet répressif, qui condamne le recel au sens large du terme, y compris le délit de blanchiment relevant du droit pénal.
- Le Groupe Argenta oblige tous ses collaborateurs à suivre et – conformément à leur fonction – à réussir les tests relatifs aux modules de formation spécifiques (e-learning) portant sur la législation de lutte contre le blanchiment et la politique d'acceptation des clients.

Politique de durabilité d'Argenta



- Chaque année, Argenta établit pour toutes les entités du groupe un rapport relatif aux transactions de blanchiment.
- Une politique axée sur la prévention des conflits d'intérêts : comme tout autre prestataire de services financiers, Argenta peut être confrontée à des conflits d'intérêts factuels et potentiels qui découlent de ces différentes activités. La protection de l'intérêt du client est sa première préoccupation.
- Pour éviter que des conflits d'intérêts internes et externes ne nuisent aux intérêts de ses clients, Argenta a élaboré une politique en matière de conflits d'intérêts. Celle-ci a pour objectif d'identifier les conflits d'intérêts potentiels et d'en dresser un inventaire afin d'éviter leur survenance. Les conflits d'intérêts effectifs sont enregistrés dans le registre des conflits d'intérêts pour ensuite être gérés. S'il n'est raisonnablement pas possible de gérer les conflits d'intérêts sans porter préjudice aux intérêts des clients, ces derniers en sont dûment informés. Cette politique s'adresse à tous les services et à tous les collaborateurs et agents commerciaux d'Argenta.
- La politique en matière de conflits d'intérêts a été formalisée dans l'[Orientation sur les conflits d'intérêts](#).
- Une politique axée sur la prévention de l'abus de marché : Sur la base de la réglementation européenne et belge, Argenta doit respecter les obligations visant à prévenir l'abus de marché. Composante de la politique d'intégrité, l'Orientation sur l'abus de marché a pour but de préserver la réputation d'Argenta et d'assurer le respect des obligations légales et réglementaires relatives à l'abus de marché.



Sur la base de la réglementation européenne et belge, Argenta doit respecter les obligations visant à prévenir l'abus de marché. Composante de la politique d'intégrité, l'Orientation sur l'abus de marché a pour but de préserver la réputation d'Argenta et d'assurer le respect des obligations légales et réglementaires relatives à l'abus de marché.

Cette politique est valable pour toutes les entités Argenta ; elle s'applique aux activités sous-traitées ainsi qu'aux agences. La politique en matière de conflits d'intérêts a été formalisée dans l'[Orientation sur l'abus de marché](#).

VIII.2. Politique d'investissement

VIII.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

L'un des dix principes des [UN Global Compact Principles](#) pose que les entreprises doivent tout mettre en œuvre contre la corruption. Pour les investissements, Argenta souscrit également à la « United Nations Convention Against Corruption » ou Convention des Nations unies contre la corruption.

- La liste de [Norges](#) exclut notamment les entreprises qui mènent une politique non éthique qui débouche sur une forte corruption ;
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut notamment les entreprises controversées dans le domaine du comportement général de l'entreprise et de la structure organisationnelle.

VIII.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Dans la liste des critères [ESG](#) utilisés par Argenta, il est prêté une attention générale à la prévention de la corruption, aux pratiques anticoncurrentielles, ainsi qu'à la transparence et à l'intégrité des stratégies et des pratiques de l'entreprise.

VIII.3. Politique à l'égard des fournisseurs d'Argenta

La [Charte de durabilité](#) que les fournisseurs d'Argenta signent fait référence à la lutte contre la corruption :

Lutte contre la corruption

Ne commettre aucune fraude fiscale et s'abstenir de mettre en place des mécanismes visant à éluder l'impôt et à blanchir des fonds. Contrecarrer toute forme de corruption, y compris l'extorsion et la tentative d'influence.



IX. Exclusion des armes

IX.1. Politique interne

Argenta n'est, en fonction de ses activités commerciales, en aucun cas impliquée dans l'industrie de l'armement. Les armes sont intégralement exclues via sa politique d'investissement.

IX.2. Politique d'investissement

IX.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

Via la liste d'exclusion, Argenta exclut les entreprises actives dans l'industrie de l'armement :

- La liste de [Norges](#) exclut notamment les entreprises qui produisent des armes qui violent les principes humanitaires de par leur utilisation, qui fabriquent des armes à sous-munitions ou qui vendent du matériel militaire à certains pays. Elle exclut également les entreprises qui mènent une politique inacceptable qui débouche sur des violations graves de droits individuels dans des situations de guerre ou de conflit ou d'autres violations graves de normes éthiques fondamentales.
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut notamment les entreprises qui mènent des activités controversées dans l'industrie militaire et de l'armement. Ceci comprend tant l'implication dans l'armement controversé, la fabrication d'armes conventionnelles que la production d'éléments clés et de services pour des armes conventionnelles.
- Les entreprises contestées en raison de controverses en matière de violation des droits de l'Homme sont également exclues.

IX.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Dans la liste des critères [ESG](#) utilisés par Argenta, il est prêté une attention générale au respect et à la prévention en ce qui concerne les violations des droits de l'Homme.

IX.3. Politique à l'égard des fournisseurs d'Argenta

Argenta ne collabore absolument pas avec des fournisseurs dans ce secteur et n'est par conséquent pas impliquée dans des activités dans l'industrie de l'armement ;





X. Impôts

X.1. Politique interne

Argenta veille à payer, correctement et ponctuellement, les impôts et contributions ainsi que tous les prélèvements dus à l'État.

Le taux d'imposition effectif (IFRS) pour Argenta est de 25 %, hors taxe sur les banques, et de 58 % si l'on inclut la taxe sur les banques. Les taxes sur les banques ont augmenté de 3 % par rapport à 2017.

X.2. Politique d'investissement

X.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

Via la liste d'exclusion, Argenta exclut les entreprises qui appliquent des pratiques non éthiques comme la forte corruption, ce qui peut en général être considéré comme une forme de fraude fiscale :

- La liste de [Norges](#) exclut les entreprises qui mènent une politique inacceptable qui débouche sur une forte corruption.
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut les entreprises contestées en raison de controverses dans le domaine du comportement général de l'entreprise et de la structure organisationnelle.

X.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Dans la liste des critères [ESG](#) utilisés par Argenta, il est prêté une attention générale à la politique menée en matière de prévention de la corruption, aux pratiques anticoncurrentielles, à la transparence et à l'intégrité des stratégies et des pratiques de l'entreprise, aux mécanismes d'audit et de contrôle interne et à la politique générale de rémunération des dirigeants.

X.3. Fournisseurs d'Argenta

Argenta ne remet actuellement pas en question la politique fiscale des fournisseurs.





XI. Politique responsable en matière de bonus

XI.1. Politique interne

Aucun bonus n'est octroyé ni aux collaborateurs ni au management d'Argenta. La rémunération ne comprend aucune rémunération variable, ni aucun(e) action, option sur action, prime d'entrée en fonction ou salaire reporté. Le refus d'octroyer une rémunération variable est un choix de gouvernance délibéré qui vise à éviter toute tentation de réaliser des objectifs à court terme au détriment des objectifs d'Argenta à plus long terme.

Pour les administrateurs et les « collaborateurs désignés » (les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent influencer matériellement le profil de risque d'un établissement), les principes de rémunération sont les mêmes que pour les autres fonctions.

La rémunération des agents ainsi que la conception des produits ont été déterminées de telle sorte qu'elles ne peuvent pas conduire à une prise de risque inconsidérée pour le client, à un risque de réputation pour Argenta ou à des pratiques de vente irresponsables.

Les objectifs individuels sont formulés chez Argenta d'une manière qui n'entrave pas le fonctionnement indépendant. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à l'annexe relative à la politique de rémunération correcte des collaborateurs.

XI.2. Politique d'investissement

XI.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

Via la liste d'exclusion, Argenta exclut les entreprises qui appliquent des pratiques non éthiques comme la forte corruption. Le risque de corruption augmente en effet dans une organisation axée sur les bonus.

- La liste de [Norges](#) exclut les entreprises qui mènent une politique inacceptable qui débouche sur une forte corruption.
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut les entreprises contestées en raison de controverses dans le domaine du comportement général de l'entreprise et de la structure organisationnelle.

XI.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Dans la liste des critères [ESG](#) utilisés par Argenta, il est prêté une attention générale à la politique menée en matière de prévention de la corruption, aux pratiques anticoncurrentielles, à la transparence et à l'intégrité des stratégies et des pratiques de l'entreprise, aux mécanismes d'audit et de contrôle interne et à la politique générale de rémunération des dirigeants.

XI.3. Fournisseurs d'Argenta

Argenta ne remet actuellement pas en question la culture interne relative aux bonus chez les fournisseurs.





XII. Bien-être animal

XII.1. Politique interne

Argenta n'est pas impliquée dans l'industrie animale dans ses activités commerciales quotidiennes. Il est cependant tenu compte du bien-être animal via la politique d'investissement et la gestion des fournisseurs.

XII.2. Politique d'investissement

XII.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

Via la liste d'exclusion, Argenta exclut les entreprises qui appliquent des pratiques non éthiques en matière de bien-être animal :

- La liste de [Norges](#) exclut les entreprises qui mènent une politique inacceptable qui débouche sur de graves dommages à l'environnement et de graves violations des normes éthiques fondamentales.
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut les entreprises contestées qui se rendent coupables de violations en matière de bien-être animal. Il s'agit dans ce cadre de produits (cosmétiques et non cosmétiques) qui sont testés sur des animaux, de la production et de la vente de fourrure, ainsi que de l'agriculture intensive et de l'agriculture industrielle.

Les entreprises mises en cause dans le domaine de l'environnement sont en général exclues.

XII.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif

Dans la liste des critères [ESG](#) utilisés par Argenta, il est prêté une attention générale à la politique en matière d'environnement, à la prévention de la pollution générale et à la protection de la biodiversité.

XII.3. Fournisseurs d'Argenta

Argenta ne remet actuellement pas en question l'attention consacrée au bien-être animal chez ses fournisseurs.





XIII. Transparence

XIII.1. Politique interne

Pour stimuler l'intégrité, la transparence est essentielle. Argenta prône donc une culture organisationnelle ouverte dans laquelle les travailleurs se sentent libres et en sécurité pour signaler des pratiques qui vont à l'encontre de l'intégrité ou valoriser les bons exemples par un compliment. Argenta attend de tous ses collaborateurs qu'ils se donnent du feed-back et qu'ils se montrent disposés à en recevoir. Argenta attend également de ses collaborateurs, s'ils constatent une violation de la déontologie, qu'ils la signalent, que l'infraction ait été commise par le collaborateur lui-même, un client, un autre collaborateur ou un partenaire externe.

Argenta attache beaucoup d'importance à l'entretien de bonnes relations avec ses clients et agents. Le traitement approprié des plaintes s'inscrit également dans cette politique. Un service central Gestion des plaintes a été institué au sein de la direction « Compliance & Intégrité ». Les clients, agents et tiers peuvent lui adresser des réclamations à propos des produits et services d'Argenta. Le service Gestion des plaintes intervient comme médiateur.

Argenta Nederland accorde également une place centrale au client lors du traitement d'une plainte. Elle téléphone au client et s'informe de la situation en détail. Argenta Nederland estime important de résoudre les réclamations de manière adéquate et rapide.

Par ses rapports réguliers et son rapport annuel interne, le service Gestion des plaintes constitue aussi une source d'informations permettant d'améliorer les processus et contrôles internes et exerce, à ce titre, une fonction d'alerte. Le service Gestion des plaintes cherche aussi à détecter les signaux et les risques émanant de dossiers de plaintes et à les communiquer au sein de l'organisation (par le biais de « tables rondes ») afin d'optimiser les processus pour satisfaire au mieux les clients.

La politique en matière de Gestion des plaintes a été formalisée dans l'[Orientation sur la gestion des plaintes](#).

XIII.2. Politique d'investissement

XIII.2.1. Une politique visant à limiter l'impact négatif

On peut dire d'une manière générale que le manque de transparence est capté via la politique d'exclusion, étant donné que les entreprises qui s'adonnent à la fraude ou à la corruption sont résolument exclues.

- La liste de [Norges](#) exclut les entreprises qui mènent une politique inacceptable qui débouche sur une forte corruption.
- La liste de [Vigeo](#) Eiris exclut les entreprises contestées en raison de controverses dans le domaine du comportement général de l'entreprise et de la structure organisationnelle.



XIII.2.2. Une politique visant à accroître l'impact positif



Dans la liste des critères [ESG](#) utilisés par Argenta, il est prêté une attention générale à la politique menée en matière de prévention de la corruption, aux pratiques anticoncurrentielles, à la transparence et à l'intégrité des stratégies et des pratiques de l'entreprise, aux mécanismes d'audit et de contrôle interne et la politique générale de rémunération des dirigeants.

XIII.3. Fournisseurs d'Argenta

fournisseurs en matière de transparence.

Argenta ne remet actuellement pas en question ses



XIV. Réinvestissement de l'épargne dans les besoins financiers de base des ménages

Réinvestissement de l'épargne dans les besoins financiers de base des ménages

Les fonds collectés par Argenta sont investis à plus de 92% dans des prêts aux ménages et aux pouvoirs locaux, régionaux et centraux :

	2016	2017	2018
Épargne et contrats d'assurance des ménages (*)			
en millions d'euros	36.162	36.506	37.840
en % des fonds totaux	85 %	83 %	83 %
Prêts aux clients, essentiellement des ménages			
en millions d'euros	27.132	28.140	30.139
en % de l'épargne des ménages	75 %	77 %	80 %
en % du total des actifs Argenta	64 %	64 %	66 %
Prêts aux autorités régionales et locales et investissements dans des partenariats public-privé			
en millions d'euros	359	539	766
en % de l'épargne des ménages	1 %	1 %	2 %
en % du total des actifs Argenta	1 %	1 %	2 %
Réinvestissement en emprunts d'État			
en millions d'euros	5.115	4.541	3.817
en % de l'épargne des ménages	14 %	12 %	10 %
en % du total des actifs Argenta	12 %	10 %	8 %

(*) Ce montant concerne les fonds récoltés sans les produits fee bancaires et la branche 23. Ces fonds ne sont pas réinvestis par Argenta, mais par le fonds.

En tant que banquier et assureur de clients particuliers en Belgique et aux Pays-Bas, Argenta veut soutenir et stimuler durablement l'économie réelle. Argenta collecte des fonds auprès des ménages présentant un excédent d'épargne par le biais des comptes à vue, de l'épargne classique, de l'épargne pension et des contrats d'assurance.

Elle les prête à des ménages qui manquent provisoirement de fonds ou qui ont des projets d'investissement. C'est ainsi qu'en 2018, 77 % de l'épargne des ménages a été réutilisée pour des prêts à d'autres ménages.

L'épargne et les contrats d'assurance sont surtout réinvestis sous la forme de crédits qui répondent aux besoins financiers des ménages (le logement et dans une moindre mesure, la mobilité). Les prêts octroyés par dossier sont limités et couverts par des garanties hypothécaires dans le cas des crédits logement. Le risque de crédit final s'en trouve ainsi atténué. Le tableau ci-dessus quantifie le rôle d'Argenta dans l'économie.

Les investissements en obligations d'état ont continué à baisser au profit des prêts aux ménages. Les réinvestissements sont soumis à des règles strictes. Nous investissons donc principalement dans un portefeuille diversifié de titres de haute qualité de crédit (investment grade) et non dans des instruments exotiques. Les transactions spéculatives pour générer des bénéfices à court terme (trading) sont interdites. Tous les réinvestissements sont réalisés en euros ; il n'y a pas de risque de change.

Durant la crise financière de 2008 et 2011, Argenta n'a jamais dû faire appel, en aucune manière, à l'aide de l'État. En menant une politique d'investissement et de gestion des risques prudente et réfléchie et en



renforçant sa base capitaliste d'année en année (en réinvestissant ses bénéfices), Argenta se profile comme l'un des établissements bancaires et d'assurances les plus solvables de l'Union européenne.

XV. Principes souscrits par Argenta en matière de durabilité

XV.1. Belgian SDG Charter

La [Belgian SDG Charter for International Development](#) décrit l'engagement du secteur privé, des classes moyennes et du secteur public belges sur la base des 5 « P » des SDG : People, Planet, Profit, Peace et Partenariats. En octobre 2016, The Shift a lancé la Belgian SDG Charter for International Development (SDG4D) à l'initiative du vice-Premier ministre et ministre de la coopération au développement Alexander De Croo. Entre-temps, plus de 100 entreprises, organisations de la société civile et représentants du secteur public ont souscrit via cette charte leur engagement pour une croissance économique durable et inclusive.

Argenta a signé cette charte et intègre les thèmes qui la concernent dans la mise en œuvre de la stratégie.

XV.2. Une charte pour une plus grande diversité des genres dans le secteur financier

[Women in Finance](#) plaide pour une plus grande diversité des genres dans le secteur financier et souhaite que tous les établissements financiers prennent (davantage) conscience de l'importance de la diversité et de l'inclusion. Argenta a souscrit à cette charte avec d'autres acteurs financiers.

Argenta joint le geste à la parole :

- Parmi les quinze administrateurs actifs chez Argenta, quatre sont des femmes (26,7 %). D'ici à 2020, Argenta aspire à avoir dans ses conseils d'administration au moins 30 % de femmes.
- Parmi les six membres du comité de direction, deux sont des femmes (33,3 %). Argenta maintient son objectif de compter toujours parmi les membres de la direction au moins 30 % de femmes.

XV.3. UN Global Principles

Argenta a choisi comme guide les [UN Global Compact Principles](#) parce que ces principes font l'objet d'une adhésion à l'échelle mondiale et sont fondés sur les conventions et traités internationaux. L'UN Global Compact enjoint les entreprises à respecter dix principes sur le plan des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ces principes découlent de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de déclarations internationales reconnues, telles que celle, par exemple, de l'Organisation internationale du Travail, et des conventions des Nations unies.

- Principe 1 : les entreprises doivent respecter, dans les limites de leur sphère d'influence, les droits de l'Homme sur le plan international
- Principe 2 : les entreprises doivent toujours veiller à ne pas se rendre complices de la violation des droits de l'Homme
- Principe 3 : les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociations collectives
- Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire
- Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants
- Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Principe 7 : les entreprises doivent appliquer le principe de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

Politique de durabilité d'Argenta



- Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- Principe 10 : les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et le soudoiment

XV.4. UN Sustainable development goals

Voir plus loin XVI.1.2.

XV.5. Equator Principles

Argenta respecte les [Equator Principles](#). Ces principes sont une référence importante au sein du secteur financier pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociétaux dans les grands projets industriels et d'infrastructures. Les Equator Principles sont basés sur des politiques et des orientations clairement définies de l'IFC (International Finance Corporation, le département du secteur privé du groupe de la Banque mondiale) et de la Banque mondiale.

XV.6. IFC Environmental, Health and Safety Guidelines

Les [EHS guidelines](#) sont des directives sectorielles spécifiques qui peuvent être utilisées pour évaluer les aspects environnementaux, sanitaires et sécuritaires des projets dans ces secteurs.

XV.7. IFC Performance Standards

Les [IFC Performance Standards](#) sont utilisés par l'International Finance Corporation dans ses décisions de financement. Ils souscrivent les quatre principes ILO fondamentaux et les droits au travail :

- Liberté d'association et reconnaissance du droit aux négociations collectives
- Interdiction de toutes les formes de travail forcé
- Interdiction du travail des enfants
- Interdiction de la discrimination (sur la base de l'origine ethnique, du sexe et de l'origine sociale) au niveau des offres d'emploi ou de fonctions spécifiques.

XV.8. OECD Guidelines for Multinational Enterprises

Les [OECD Guidelines for Multinational Enterprises](#) sont des recommandations des pouvoirs publics aux entreprises multinationales. Elles comprennent des directives volontaires et des normes de comportement d'entreprise responsable, conformes à la législation pertinente. Selon les directives, les entreprises doivent respecter les droits de l'Homme des personnes influencées par leurs activités.

XV.9. UN Principle for Responsible Investments

Les [UN Principles for Responsible Investments \(UN PRI\)](#) constituent une directive pour les investisseurs (institutionnels) dans le domaine des investissements socialement responsables.

- We will incorporate ESG issues into investment analysis and decision-making processes.
- We will be active owners and incorporate ESG issues into our ownership policies and practices.
- We will seek appropriate disclosure on ESG issues by the entities in which we invest.
- We will promote acceptance and implementation of the Principles within the investment industry.
- We will work together to enhance our effectiveness in implementing the Principles.
- We will each report on our activities and progress towards implementing the Principles.



XVI. Développement concret de la durabilité chez Argenta

XVI.1. Plan d'action de durabilité

XVI.1.1. Thèmes pertinents et consultation des parties prenantes

Argenta est à l'écoute des attentes de ses parties prenantes à l'égard du développement durable et les interroge tous les deux ans à ce sujet. L'enquête de 2017 a été envoyée à 931 clients, 156 coopérateurs Argen-Co, 220 agents et leurs collaborateurs, 435 collaborateurs au siège, 3 groupes de défense d'intérêts et 5 administrateurs.

Les questions portaient sur 5 grands thèmes

- Éthique et intégrité
- Responsabilité envers les clients
- Responsabilité envers les collaborateurs
- Responsabilité économique
- Responsabilité sociale

Chaque thème principal a ensuite été divisé en sous-thèmes (35) dont les répondants devaient évaluer la pertinence et l'importance. Les résultats de l'enquête ont été affichés visuellement dans la matrice de matérialité. Ces sujets pertinents identifiés seront conservés comme cadre de référence et s'appliqueront à toutes les entités au sein du groupe de bancassurance Argenta.

Éthique et intégrité

- 1) Méthodes de vente honnêtes, publicité loyale, transparence des produits
- 2) Bonne gouvernance
- 3) Politique salariale correcte et transparente, pas de culture du bonus
- 4) Lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment
- 5) Comportement éthique de la part des collaborateurs d'Argenta

Responsabilité à l'égard de nos clients

- 14) Offre de produits
- 15) Offre d'investissements durables
- 16) Proximité d'Argenta
- 17) Innovation
- 18) Offre gratuite de services bancaires de base
- 19) Traitement respectueux de chaque client
- 20) Protection des données à caractère personnel
- 21) Stimulation de l'éducation financière

Responsabilité à l'égard de nos collaborateurs

- 29) Diversité et égalité des chances
- 30) Possibilités de formation et développement des talents
- 31) Bien-être au travail
- 32) Implication, participation et dialogue avec les travailleurs
- 33) Esprit d'entreprise à dimension humaine
- 34) Possibilité de s'engager pour la société
- 35) Souci de l'équilibre travail-vie privée

Responsabilité économique

- 6) Stabilité financière
- 7) Qualité des prestations de service, transparence dans tous les domaines
- 8) Stratégie à long terme
- 9) Accès aux services financiers pour tous
- 10) Investir durablement l'épargne dans l'économie réelle et locale
- 11) Paiement correct des impôts et de la taxe sur les banques
- 12) Politique d'achats durable avec sélection de fournisseurs
- 13) Proposition de microcrédits

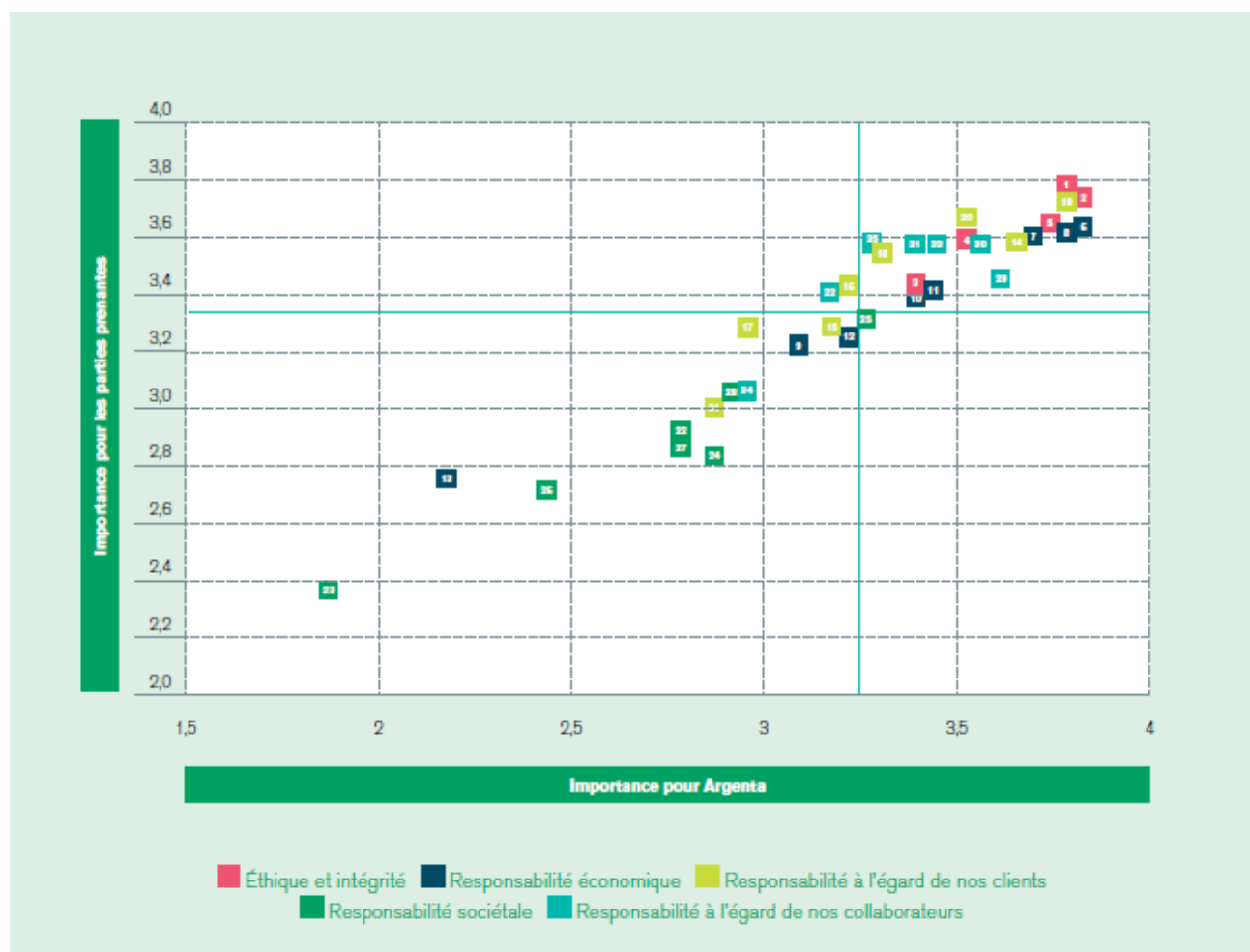
Responsabilité sociétale

- 22) Lutte contre la pauvreté
- 23) Soutien d'événements sportifs
- 24) Soutien d'initiatives sociales
- 25) Souci du climat et de l'environnement
- 26) Politique d'investissement durable
- 27) Stimulation de l'éducation financière
- 28) Analyse des répercussions des investissements et des financements

Politique de durabilité d'Argenta



Les éléments situés en bas à gauche sur le graphique sont jugés moins pertinents par les parties prenantes d'Argenta dans le cadre de la durabilité. Les éléments situés en haut à droite sont, au contraire, considérés comme très pertinents. Argenta s'y orientera donc en priorité. Sur la base des résultats de l'enquête auprès des parties prenantes menée en 2015, Argenta a établi son plan d'action de durabilité 2016-2020. Tous les départements au sein d'Argenta s'emploient à présent à réaliser progressivement ce plan d'action ambitieux en matière de durabilité. Comme l'enquête de durabilité menée en 2017 n'a révélé aucune évolution notable, le plan d'action actuel en la matière reste de mise.



Étant donné que la vision sur la durabilité évolue fortement, une nouvelle enquête suivra en automne 2019.

Elle servira de base à un nouveau plan d'action.



XVI.1.2. Objectifs de développement durable

Au cours des dernières décennies, les préoccupations à l'égard de l'avenir de notre planète et de sa population ont gagné en intensité. Diverses initiatives ont été lancées pour promouvoir le développement durable ainsi que pour identifier et développer des actions durables. Le concept de durabilité s'affine et des normes globales sont établies. Les Nations unies se sont engagées, à travers l'Agenda 2030 pour le Développement durable, à poursuivre de manière durable le développement de notre planète et de notre société. Ce cadre de référence facilite la définition et la mise en œuvre d'actions de durabilité.

Les [17 objectifs de développement durable](#) sont universels pour tous les pays et toutes les personnes. Ils sont acceptés au niveau mondial comme cadre de référence pour toutes les initiatives en matière de durabilité. Les objectifs comprennent des aspects économiques, sociaux, politiques et écologiques de la durabilité. Chaque citoyen, pouvoir public, entreprise, école ou organisation peut y contribuer.

Argenta relie son reporting de durabilité aux 17 objectifs de développement durable des Nations unies.



XVI.1.3. Plan d'action de durabilité 2016-2020, 2020-2023

Le plan d'action de durabilité 2016-2020 arrive à son terme. L'engagement permanent de nombreux travailleurs a permis d'atteindre les objectifs fixés.

De nombreux points d'action ont déjà été intégrés dans les activités quotidiennes d'Argenta.

Pour un certain nombre d'autres points, Argenta entreprendra des efforts supplémentaires au cours des prochaines années par le biais du plan des actions de durabilité.

Argenta vise ainsi à répondre, dans un nombre croissant d'aspects, aux 17 objectifs de développement durable et contribue de cette manière au plan d'action global « Agenda 2030 pour le Développement durable ». L'implication générale de l'ensemble des parties prenantes démontre que chacun peut contribuer à un cadre de travail et de vie plus durable.

Le plan d'action de durabilité 2020-2023 sera établi sur la base de la consultation des parties prenantes qui aura lieu en automne 2019.

Politique de durabilité d'Argenta



Ethique et intégrité



Actions accomplies et annuellement récurrentes

- Pas de rémunération variable et pas de culture du bonus au sein d'Argenta
- Accord avec les partenaires sociaux concernant la nouvelle politique de valorisation
- Contrôle permanent de « l'aptitude des fonctionnaires clés »
- Souscription à la Charte éthique par chaque collaborateur d'Argenta
- Utilisation des critères d'exclusion sur le plan social et écologique dans la constitution des fonds et dans la gestion du portefeuille d'investissement propre
- Offre de fonds d'investissement durables : Argenta-Fund obligations d'État, Argenta Fund Responsible Growth, Argenta Fund Responsible Growth Defensive

- ❖ Pas de culture du bonus
- ❖ Bonne gouvernance
- ❖ Nouvelle politique de valorisation
- ❖ Offre de fonds d'investissement durables
- ❖ Screening du portefeuille d'investissement propre
- ❖ Liste noire pour tous les fonds
- ❖ Charte éthique

Actions à accomplir d'ici 2020

Délai

- | | |
|---|----------|
| ● Étendre le contrôle automatique en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et 31/12/17 le financement du terrorisme | |
| ● Travailler à une politique d'intégrité globale et à la transition d'une culture de « compliance » à une culture de intégrité | 31/12/18 |
| ● Remanier la Charte éthique et créer une sensibilisation en matière d'éthique et d'intégrité | 31/12/17 |
| ● Confronter constamment le portefeuille d'investissement propre aux critères du Sovereign Wealth Fund norvégien | 31/12/17 |

- ❖ Préserver l'intégrité du système financier
- ❖ Défendre certaines valeurs dans le comportement quotidien
- ❖ Auto-évaluation permanente des objectifs de durabilité

Politique de durabilité d'Argenta



Rôle dans l'économie



Actions accomplies et annuellement récurrentes

- Réinvestissement par l'actionnaire familial pour soutenir et stimuler la vision à long terme
- Suivi permanent du **ratio de capital et de liquidité**
- Utilisation de $\pm 70\%$ de l'épargne et des contrats d'assurance pour **les prêts aux ménages**
- Investissement dans le prêt d'État belge et dans le **secteur public-privé et l'économie locale**
- Révision de la stratégie en spécifiant la différence avec les autres banques et réévaluation de la mission, de la vision et des valeurs en ce qui concerne l'innovation et la numérisation
- Maintien d'une offre de **produits de qualité** à un **prix correct**



Actions à accomplir d'ici 2020

Délai

- | | |
|---|---------------------|
| ● Recueillir des capitaux coopératifs par le biais de coopérants pour diversifier la base des capitaux | 31/12/17 |
| ● Étendre le modèle d'utilisation à un canal numérique | 30/03/19 |
| ● Surveiller que l'allocation des actifs vise un réinvestissement des fonds collectés dans l'économie locale | <u>Chaque année</u> |
| ○ Offre de produits à des clients plus âgés en vue des soins et du vieillissement de la population | 31/12/17 |
| ● Tous les fournisseurs souscrivent à la charte de durabilité | 31/12/18 |



Politique de durabilité d'Argenta



Société



Actions accomplies et annuellement récurrentes

- Accès aux services financiers pour tout le monde par l'offre de services bancaires de base gratuits
- Établissement de rapports relatifs aux investissements durables et contribution à la société conformément aux normes GRI
- Compte rendu transparent de la contribution d'Argenta aux pouvoirs publics dans le rapport de durabilité

- ❖ Accès via des services bancaires de base gratuits
- ❖ Reporting adéquat sur la durabilité
- ❖ Aperçu transparent de la contribution à la société

Actions à accomplir d'ici 2020

Délai

- | | |
|--|----------|
| ● Élaborer une vision sociale pour soutenir des projets avec une contribution sociale | 31/12/18 |
| ● Organiser des actions autour de l'environnement : utilisation du papier, rénovation du siège par l'utilisation de techniques énergétiquement performantes | 31/12/19 |
| ● Faire évoluer des fonds durables de « niche » à « core » | 31/12/20 |
| ● Promouvoir et soutenir la mobilité durable | 31/12/19 |

- ❖ Vision du soutien social à la société
- ❖ Attention à l'environnement
- ❖ Attention à l'investissement durable
- ❖ Mobilité durable

Politique de durabilité d'Argenta



Clients



Actions accomplies et annuellement récurrentes

- Concentration sur les ménages
- Offre de services bancaires gratuits
- **Ancrage local et proximité** en Belgique grâce à l'élaboration d'un réseau d'agences de plus de 500 agences
- Offre de solutions **simples, honnêtes** et attractives à un rapport qualité-prix favorable
- Mesure de la **satisfaction des clients** (NPS) et établissement de plans d'action sur la base des résultats
- Désignation d'un conseiller en **prévention** en matière d'assurance qui organise des actions en vue de limiter les dommages chez les clients

Actions à accomplir d'ici 2020

Délai

- | | |
|---|----------|
| ● Élaborer des produits et services numériques à part entière en combinaison avec un service personnel en agence | 31/12/18 |
| ● Évaluer et mettre en œuvre des mesures en matière de protection des données à caractère personnel (Règlement sur la protection des données - RGPD) | 31/12/17 |
| ● Créer un département Sécurité ICT pour surveiller les systèmes IT | 31/12/17 |
| ● Améliorer l'alphabétisation financière et numérique via l'organisation de soirées d'info locales et régionales pour le personnel | 30/06/19 |
| ● Améliorer les FAQ en ligne pour partager des informations en toute transparence | 30/06/17 |
| ● Optimiser l'accessibilité des agences pour les personnes moins valides | 31/12/19 |

❖ Ménages

❖ Proximité

❖ Simplicité et honnêteté

❖ Satisfaction des clients (NPS)

❖ Prévention

❖ Numérisation

❖ Protection des données à caractère personnel

❖ Cybersécurité

❖ Alphabétisation financière et numérique

❖ Self-service

❖ Accessibilité

Politique de durabilité d'Argenta



Collaborateurs



Actions accomplies et annuellement récurrentes

- Intégrer de la diversité et de l'égalité des chances dans l'engagement, l'évaluation en les autres processus RH
- Proposition d'un programme de formation et élaboration d'un plan de développement des talents pour les collaborateurs
- Réalisation d'une enquête d'opinion annuelle auprès de collaborateurs et détermination d'actions en fonction des résultats de l'enquête
- Favoriser l'intégration des nouveaux collaborateurs par l'organisation d'une journée d'accueil où la culture d'Argenta, les activités du Réseau renouvelé d'Argenta sont abordés.

- ❖ Diversité
- ❖ Egalité des chances
- ❖ Développement des talents
- ❖ Satisfaction des collaborateurs

Actions à accomplir d'ici 2020

Délai

- | | |
|--|--------------|
| ● Actions de durabilité en collaboration avec tous les collaborateurs | Chaque année |
| ○ Répertoire et encourager l'engagement social chez les collaborateurs | 31/12/19 |
| ● Veiller au bien-être des collaborateurs grâce aux project FLOW, Bricks & Bytes | 31/12/18 |
| ● Elaborer un cadre qui facilite le travail à domicile | 31/12/18 |

- ❖ Stimuler encore davantage la prise de conscience en matière de durabilité
- ❖ Engagement social
- ❖ Bien-être des collaborateurs
- ❖ Promouvoir le travail à domicile

Le plan d'action de durabilité a été publié dans le [rapport d'activités et de durabilité intégré](#) d'Argenta Bank- en Verzekeringsoep.



XVI.2. Affiliations et partenariats d'Argenta dans le cadre de la durabilité

Argenta estime important de s'engager dans des organisations dédiées à la durabilité et à la responsabilité sociétale. Argenta est membre également du conseil d'administration et du comité consultatif de [Cifal Flanders](#), un centre de formation affilié à UNITAR, l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche. Cifal Flanders est un centre de formation régional ayant pour objectif de promouvoir les normes et les principes des Nations unies. Il a développé une méthode spéciale (Action Learning for Sustainability) pour ancrer ces objectifs de manière stratégique dans la politique des entreprises et des pouvoirs publics. Par cette nouvelle méthodologie, Cifal Flanders entend renforcer de manière interactive et pratique, la durabilité dans les entreprises, organisations et administrations. Des formations font découvrir aux personnes actives, décideurs, responsables d'organisations sociétales, d'écoles et d'universités l'Action Learning for Sustainability. Cibler les responsables génère un puissant effet de levier.

Cifal Flanders a déjà organisé chez Argenta plusieurs ateliers destinés à expliquer en détail les 17 objectifs de durabilité. Après les explications, les collaborateurs ont été invités à examiner en détail les accents à privilégier au sein d'Argenta pour réaliser les objectifs.

Argenta est depuis 2014 partenaire de Cifal, aux côtés de divers services publics et entreprises tels que le gouvernement flamand, la ville d'Anvers, la World Jewelry Federation, le Fonds voor de Diamantnijverheid, l'université d'Anvers, Flanders Investment and Trade, l'OCDE, le port d'Anvers, KMDA, Indaver, Antwerp Management School, ING et VITO.

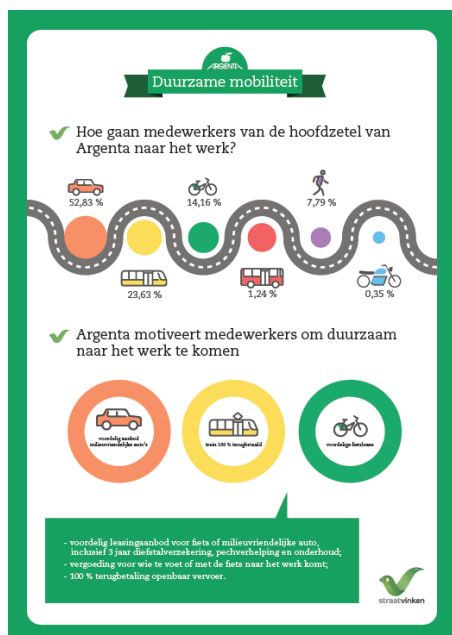


Argenta a reçu en 2018 un certificat UNITAR officiel en qualité de « SDG Pioneer » pour son engagement à poursuivre les 17 objectifs de développement durable des Nations unies.



d'une économie plus forte et plus durable.

Le 25 octobre 2018, Argenta est devenue partenaire de « [Sign for my Future](#) ». Il s'agit d'une initiative citoyenne politiquement neutre qui regroupe des partenaires dans les médias, les entreprises et les classes moyennes souhaitant encourager les milieux politiques belges à mener une politique climatique dynamique. Argenta soutient cette initiative et a ouvert ses canaux à la campagne « Sign for my Future », car elle se rend compte qu'une transition vers une Belgique neutre en carbone est nécessaire. Les efforts menés au niveau de la société favoriseront l'avènement d'un monde meilleur pour les prochaines générations et



La ville d'Anvers veut qu'à l'horizon 2020, la moitié de tous les déplacements dans sa grande agglomération se fasse en transports publics, à pied ou à vélo. Dans le cadre du partenariat conclu en 2018 avec « [Slim naar Antwerpen](#) », Argenta y contribue en sa qualité d'important employeur au centre d'Anvers.

« [Straatvinken](#) » est un projet scientifique citoyen qui découle des engagements des pouvoirs publics flamands, de la Ville d'Anvers et des mouvements citoyens visant à améliorer la mobilité et le cadre de vie dans la région anversoise. Argenta s'investit activement, en sa qualité d'employeur anversois de taille, dans la mobilité durable de la ville, ce qui passe par la réduction du nombre de voitures à l'horizon de 2030. Les travailleurs d'Argenta atteignent quasiment l'objectif de « [Straatvinken](#) » puisque près de 50 % de leurs déplacements s'effectuent par un moyen durable.

Par ailleurs, Argenta a signé en 2018 la [charte « gezinsvriendelijke organisatie » du Gezinsbond](#) (le pendant flamand de la Ligue des Familles). Cette charte implique qu'une bonne politique en matière de ressources humaines veille également à un meilleur équilibre entre travail et vie de famille. Ainsi, Argenta donne la possibilité de travailler à temps partiel et à domicile et accorde aux parents ayant des enfants scolarisés une priorité pour les congés.

XVI.3.Actions concrètes sur le lieu de travail

XVI.3.1. Rapport de durabilité d'Argenta

Depuis 2012, Argenta publie chaque année un [rapport de durabilité](#) dans le cadre de son rapport annuel. Depuis 2014, le rapport de durabilité est en outre imbriqué dans les thèmes classiques du rapport annuel et n'est dès lors plus abordé dans un chapitre séparé. Cette méthode de reporting est conforme à la philosophie d'Argenta selon laquelle le développement durable fait partie intégrante des activités de bancassurance.

Le reporting de durabilité dans ce rapport annuel a été établi conformément aux GRI Standards : Core option.

Ce rapport de durabilité a été élaboré conformément aux GRI Standards : Core option.

Le réviseur d'entreprises a vérifié que le rapport avait été rédigé conformément aux GRI Standards « étendues » (Core). En outre, GRI a réalisé le contrôle de matérialité qui permet de vérifier s'il existe un lien correct entre le tableau GRI et le rapport annuel. Les indicateurs du Financial Services Sector Supplement (FSSS) ont également été pris en compte.

C'est abordé en détail dans le [rapport d'activités et de durabilité intégré](#) d'Argenta Bank- en Verzekeringsgroep.



Politique de durabilité d'Argenta

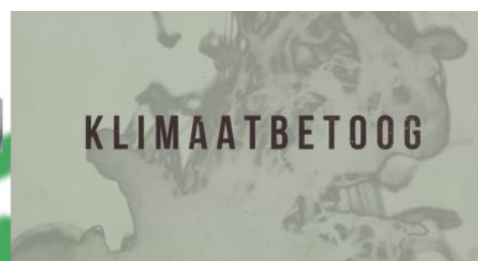
XVI.3.2. Activités au sein d'Argenta dans le cadre de la durabilité

Manifestation pour le climat pendant la semaine de la durabilité



Nous sommes ravis de pouvoir mettre notre passion pour la durabilité sous le feu des projecteurs pendant notre Semaine de la durabilité. Au cours de cette semaine, Argenta informera chaque jour les agents et les collaborateurs sur la façon dont Argenta s'attelle à la durabilité au quotidien. Où en sommes-nous ? Et quel est notre objectif ? Les membres du comité de direction communiquent par le biais de messages vidéos autour de divers thèmes :

Nic Balthazar était invité chez Argenta et a passionné un grand groupe de collaborateurs avec sa présentation sur le climat.



Argenta Solidarité



En décembre 2017, des collaborateurs du siège d'Argenta ainsi que des agents ont organisé de nombreuses initiatives dans le cadre de la « Warmste Week » (Music for Life) d'Argenta. Grâce à ces actions, Argenta a pu donner 25 000 euros à Cunina, Moeders voor Moeders, To Walk Again, Villa Clementina, Stichting tegen Alzheimer, Kom op tegen Kanker et Clinicoders.



En 2018, tous les collaborateurs d'Argenta se sont investis durant toute l'année pour l'action de bienfaisance « De Warmste Week » de Studio Brussel. Ainsi, Argenta a réussi à verser un montant total de 81 697 euros à cinq œuvres caritatives que les collaborateurs d'Argenta ont proposées : MS-Liga Vlaanderen, Make-A-Wish Belgium, Stop Darmkanker, Clinicoders – Coderdojo Belgium, et Unified Sailing Belgium.

Mobilité durable



Duwtje nodig?
Ga voor een elektrische fiets!

La **mobilité durable** est importante aux yeux d'Argenta. Le plan cafétéria permet de promouvoir des options de transport durables grâce à une subvention supplémentaire : vélos (électriques), voitures moins polluantes et abonnements aux transports en commun. À la fin de 2018, Argenta a supprimé les voitures diesels de son offre. Argenta dispose de nombreux espaces de stationnement pour les vélos. Et chaque année, Argenta propose un petit-déjeuner sain, accompagné d'un contrôle

ou d'une réparation gratuit(e) du vélo des collaborateurs qui adoptent ce mode de transport durable pour venir au travail. En outre, Argenta évite chaque jour de nombreux déplacements (aux heures de pointe) en facilitant le télétravail.

Organisation & Talent a élaboré plusieurs programmes de formation et de sensibilisation autour des trois piliers de la vitalité : alimentation & exercice physique, motivation & organisation du travail, équilibre & flexibilité.

La **vitalité** et le **bien-être** sont des thèmes importants de la Croissance saine. Depuis 2017, Argenta propose aux collaborateurs et aux dirigeants une courte formation (un jour et demi) sur la gestion active du stress et un parcours de formation intensif sur la vitalité (quatre demi-jours, répartis sur 3 mois). Par ailleurs, les équipes peuvent s'inscrire à un atelier, puis se soutenir mutuellement en partageant des idées et des activités qui stimulent la vitalité dans leur équipe. À l'initiative des collaborateurs, des activités ludiques sont menées en faveur de l'activité physique et de l'alimentation saine... Début 2019, une offre permanente dédiée aux « Habitudes saines@Argenta » a été mise au point, permettant aux collaborateurs de pratiquer le yoga, la méditation de pleine conscience, la marche, l'alimentation saine et l'ergonomie sur le lieu de travail, quoique pendant leur temps de repos (à midi).

Argenta associe des initiatives durables à « apprendre et se développer ». Ainsi, pour chaque profil Insights créé (qui dévoile les préférences personnelles d'un individu), un nouvel arbre est planté par l'intermédiaire de l'organisation « Reforest ». Certaines équipes choisissent d'organiser un teambuilding avec [StreetwiZe](#). Une partie des recettes est alors utilisée pour « Mobile School », une organisation qui cherche à offrir une éducation aux enfants des rues dans le monde entier.



Depuis 2016, chaque direction reçoit deux fois par semaine un panier de fruits frais. Pour chaque panier qu'Argenta achète chez le fournisseur, un arbre fruitier (papayer ou goyavier) est planté au Malawi pour la population locale. Quelques milliers d'arbres ont entre-temps déjà été plantés au nom d'Argenta.

Argenta s'investit activement en faveur de l'environnement. Les déchets sont triés, les bidons d'eau avec gobelets en plastique ont été remplacés par des robinets d'eau potable et des verres. La consommation de papier est limitée : en l'espace de 2 ans, l'achat de papier est passé de 2 400 boîtes à 1 563 boîtes.

Politique de durabilité d'Argenta



Pour la rénovation de son siège, Argenta choisit résolument des options favorables à l'environnement. Pour limiter les émissions de CO₂, un réseau de conduites est installé en sous-sol jusqu'à une profondeur de 150 m. Le sol sous le bâtiment fait ainsi office de gigantesque tampon d'énergie. En hiver, il fournira de la chaleur et en été, de la fraîcheur.